



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le : 08 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 30 septembre 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Présents : Isabelle DE MONTGOLFIER, Gérard ESPINOSA, Catherine VIGNE, Nicolas BAUDESSEAU, Serge CHAPUS, Claude CATHELIN, Emilie AVESQUE, Joël BEAUVIVRE, Marie-Pascale MERIC, Mathieu BOURGARIT, Pauline MIQUEL, Gilles JANNARELLI.

Absents représentés : Julija SMISKAL représentée par Catherine VIGNE, Céline ROUX représentée par Nicolas BAUDESSEAU.

Absents non représentés : Stéphanie JACKOWSKI

Secrétaire de séance : Nicolas BAUDESSEAU

SYNDICAT : BRL : Rapport des représentants de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales au Conseil d'administration de la SEM locale BRL exercice 2023.

Délibération n° 2024-04-10/36

Monsieur Gérard ESPINOSA, rapporteur, expose :

Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique : « Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa. »

Le rapport des représentants de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales au Conseil Administration de BRL, présenté à l'Assemblée Spéciale du 20 juin 2024 au titre de l'exercice 2023 nous a été communiqué afin de répondre à cette obligation. Le rapporteur présente ce rapport.

Monsieur Gérard ESPINOSA rappelle que la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Bas-Rhône Languedoc (BRL) a été créé en 1955 et est concessionnaire du grand Réseau Hydraulique, propriété de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. BRL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation et d'extension de ce réseau.

Le rapport du rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et avec 14 voix pour et 1 abstention de Monsieur Mathieu BOURGARIT :

- **APPROUVE** le rapport des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au Conseil d'administration de la SEM locale BRL pour l'exercice 2023 et annexé à la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Nicolas BAUDESSEAU



Pour extrait conforme,
Saussines, le 08 octobre 2024
La Maire,
Isabelle de Montgolfier.